



Montpellier, le 26/10/23

Affaire suivie par : Vincent SOLA
Tel : 04 49 00 01 78
E-mail : o.osuna@territoire34.fr

Monsieur le Préfet de la Région Occitane
PREFECTURE DE LA REGION OCCITANIE
1 Place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9

Affaire : 10005 - Requalification du Quartier Saint Louis à Bédarieux

Objet : Demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction d'espèces animales protégées au titre de l'article L.411 2 du code de l'Environnement

Monsieur le Préfet ,

La Société Publique Locale Territoire 34 accompagne la Ville de Bédarieux pour la requalification du quartier Saint Louis à Bédarieux dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Cette opération se décline notamment à travers des actions d'amélioration de l'habitat et de requalification d'espaces publics. Elle s'inscrit dans les programmes Petites villes de demain (Agence nationale de la cohésion des territoires) et Bourgs-centres Occitanie (Région Occitanie), qui visent à aider des villes-centres de territoires ruraux présentant des signes de fragilité à renforcer leur attractivité et leur fonction de centralité.

A la fin du mois de mars dernier, des nids d'hirondelles des fenêtres ont été découverts sur les bâtiments insalubres et dangereux dont la démolition est programmée en vue de la construction d'une résidence d'habitat. Un diagnostic a été réalisé afin d'adopter les mesures les plus adaptées pour la préservation des espèces animales protégées susceptibles de nicher dans ce secteur.

Territoire 34 en tant que concessionnaire de la Ville de Bédarieux, s'engage à mettre en place les mesures déclinées dans le dossier ci-joint élaboré par le cabinet Naturalia.

C'est sur la base de ces engagements que Territoire 34 et la Ville de Bédarieux sollicitent une dérogation pour démolir les immeubles de l'îlot Orb Sud, malgré la présence de 7 nids d'hirondelles des fenêtres et 2 nids d'Hirondelles rustiques au sein de ces bâtiments.

Mes services et moi-même nous tenons à votre disposition pour vous apporter toute précision utile à l'instruction de cette demande.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice Générale
Cécile NOULETTE

Pj : CERFA N°13 614*01
Dossier de demande de dérogation



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Territoire 34**.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° ...**202**..... Avenue**Professeur Jean Louis Viala**.....

Commune**Montpellier**.....

Code postal**34086**.....

Nature des activités : *Société Publique Locale (SPL) d'aménagement, visant le pilotage de missions d'intérêt général, et plus particulièrement spécialisée dans la construction d'équipements publics, dans la revitalisation de centres anciens, l'aménagement de quartiers ou de zones d'activités, la valorisation du patrimoine et des paysages.*

Qualification :

..Territoire 34 fournit des expertises techniques, juridiques et financières aux collectivités actionnaires, réparties sur tout le territoire de l'Hérault.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1: Hirondelle rustique B1: <i>Hirundo rustica</i>	2 nids ou vestiges de nids inféodés au bâti voué à être démoli
B2: Hirondelle de fenêtres B2: <i>Delichon urbicum</i>	7 nids ou vestiges de nids inféodés au bâti voué à être démoli
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *..Les nids sont tous localisés sur un des trois îlots d'un projet de démolition d'ensemble.*

Les 3 îlots regroupent 20 immeubles à démolir.

Ces immeubles sont dans leur quasi-totalité frappés d'arrêtés d'insalubrité irrémédiable avec interdiction définitive d'habiter depuis 2017. Les conditions d'habitabilité étaient très mauvaises et pour les immeubles qui n'étaient pas déjà vacants, il a été nécessaire de reloger les occupants. Ces immeubles présentent des risques d'effondrement et doivent donc être démolis pour permettre d'améliorer les conditions de vie dans le quartier. Certains immeubles sont inaccessibles du fait du risque d'accident (chute d'éléments, tenue des planchers...). Des interventions de sécurisation en urgence ont d'ailleurs dû être réalisées en 2022 en attente de la démolition.

Suite sur papier libre

Mairie de Montpellier
03 34 31 10 10

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : La destruction du bâti entrainera la perte directe d'habitat de reproduction dans la mesure où les hirondelles ont tendance à utiliser à nouveau, d'une année sur l'autre, le même site de nidification. Le plus souvent, les vestiges de nid de l'année précédente sont réutilisés pour fixer la base du nouveau, présentant des niveaux de rugosité d'ores et déjà identifiés par l'individu ou le couple comme favorables.

...
Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : ...BTS Protection de la Nature...

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : ...Certificat des Techniques de Recensement d'Oiseaux, méthodes ponctuelles et cartographiques / 27 ans d'expérience professionnelle naturaliste

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :Automne/hiver.....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives :Occitanie.....

Départements :Hérault (34).....

Cantons :

Communes :Bédarieux (34600).....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : absence d'intervention en période de présence de l'espèce et, vérification des bâtis avant intervention et contrôle/coordination de chantier par un écologue.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :accompagnement, visites de sites (2) avant démolition des autres ilot
..Aucune espèce n'a été identifiée au sein des autres ilots, dès lors non soumis à autorisations ou avis au titre ..du code de l'environnement. Ces visites ont permis de définir plusieurs mesures d'atténuation et notamment ..la préconisation de réalisation de demande de dérogation pour l'ilot sud.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :accompagnement par un écologue ornithologue...
..et réalisation de comptes rendus à destination des services instructeurs pour les phases de travaux et de poses des gîtes

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Montpellier le 25/01/23
Votre signature

TERRITOIRE 34
Société Publique Locale - SIREN : 504 714 395
202 avenue du Professeur Louis Viata
BP 47246 - 34006 MONTPELLIER Cedex 4
Tél : 04 67 40 92 00